

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 -
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Jérôme NOUAIS (pouvoir à Philippe GOLEC), Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : FETTAH Mohamed

N° 18-12-2023/96

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de communes Coeur de Savoie a lancé fin 2022 une démarche d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié, au sens de l'article L1214-36-1 du code des transports.

Ce plan de mobilité simplifié vise à réaffirmer les ambitions et définir la stratégie de Coeur de Savoie en matière de développement de la mobilité durable.

Cette démarche a fait l'objet d'un diagnostic territorial avec les communes, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire permettant de définir un plan d'action. La stratégie retenue pour l'élaboration de ce plan tient compte des spécificités et caractéristiques de chaque

Délibération n°96/23 du Conseil Municipal du 18.12.2023 : Plan de mobilité simplifié

zone géographique, notamment dans la perspective de traiter les territoires non couverts par des services de mobilité.

Le projet de plan de mobilité simplifié se compose également de la programmation des actions jusqu'en 2030, des fiches actions correspondantes et enfin d'une programmation budgétaire permettant leurs mises en œuvre.

Le plan de mobilité simplifié se structure autour de quatre grands objectifs, répondant aux enjeux spécifiques du territoire :

1- Conforter l'armature ferroviaire comme squelette principal de la mobilité et notamment conforter la gare de Montmélian avec du rabattement en transport en commun.

2- Offrir des solutions alternatives à la voiture pour l'accessibilité aux pôles générateurs, avec entre autres l'aménagement de la liaison cyclable PAE Alpespace / gare de Montmélian.

3- Développer les mobilités alternatives à la voiture, partout pour tous, avec des dispositifs de covoiturage, et la perspective d'étendre le service « mont'bus » aux communes de Francin et d'Arbin.

Il est également imaginé le développement du maillage cyclable sur le secteur Myans / Porte-de-Savoie / Montmélian tel que prévus au schéma directeur cyclable.

4- Communiquer, accompagner les actions, développer des animations mobilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au plan de mobilité simplifié.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



FETTAH Mohamed



Le Maire



Béatrice SONTAIS